

14/ le bruit du vent lui-même, dans les arbres, les allées, les jardins et le bruit ambiant, s'ajoute-t-il aux niveaux sonores des éoliennes relevés ? (48.5 db de jour par grand vent), autrement dit, les niveaux sont-ils les bruits ambiants perçus chez les riverains ou l'émergence², le bruit particulier des éoliennes ?

Distance aux autres parcs éoliens

Pour le public, le problème des autres parcs éoliens n'est pas basé sur la distance, mais sur l'accumulation des champs éoliens visibles dans le même paysage. Cette question d'appréciation a été calculée scientifiquement avec des angles, des cônes, des mesures. Pour le public, ces chiffres ne correspondent à rien, en tous cas, pas à l'impression d'encerclement ou de pollution visuelle qu'il ressent.

16/ Quelle est la politique d'EnergieTEAM sur l'implantation des ZIP dans des zones déjà bien pourvues en parcs éoliens ?

Démantèlement

M. Devilly avance « Comment peut-on laisser se déverser des tonnes de béton dans un sol sans penser à l'après. Ce problème, qui visiblement n'en est pas un, restera à jamais irréversible ».

17/Le maître d'ouvrage ne s'engage-t-il pas à rendre l'endroit (sol et sous-sol) tel qu'il était avant l'implantation des éoliennes, en dynamitant le socle si nécessaire et en enlevant le béton qui sera réemployé ?

Je soussigné Didier Ibled, commissaire enquêteur, conformément à la réglementation, avoir remis en main propre à M. François THIEBAUT représentant la société EnergieTEAM, maître d'ouvrage, un exemplaire du présent procès-verbal de synthèse lors d'une rencontre qui s'est déroulée à la mairie de Guerville dans les huit jours suivant la fin de l'enquête publique, soit le mardi 19 juillet à 10 h 00

M. Thiebaut est invité à produire dans un délai de quinze jours, soit avant le 3 août 2022, un mémoire en réponse à ce procès-verbal.

Fait en double exemplaire, l'un annexé à notre rapport, et l'autre remis en main propre à M. Thiebaut qui signe le présent.

François THIEBAUT
Sté EnergieTEAM



Didier IBLED
commissaire enquêteur



² Note pour le public : L'émergence est la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause (les éoliennes) et celui du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs ou intérieurs, dans un lieu donné.